

bases canoniques le droit de patronage du roi d'Italie. Celui-ci avait, dans la pensée du ministre, hérité de tous droits et privilèges appartenant aux gouvernements qu'il remplaçait, et ajoutons-le, faisait largement regretter. Le R. P. Brandi, Jésuite, n'eut pas de peine à réfuter ces sophismes et en se servant uniquement du droit canonique, seule base du droit de patronage, à montrer que la persécution du clergé, la destruction des communautés religieuses, la spoliation des biens de l'Eglise, la prise violente des Etats pontificaux, étaient mille fois plus qu'il n'en fallait pour que le patron, même roi, fut déchu du droit de présentation. Le Pape nomma le cardinal Sarto patriarche de Venise sans demander l'assentiment du gouvernement, et celui-ci, après avoir un peu tardé, nommait lui-même le cardinal Sarto au même siège au moment du Consistoire.

Ici nous avons eu, à l'occasion de l'élévation prochaine du cardinal Prisco au Siège de Naples, le perfectionnement du système. Dès que le Quirinal sut, et les moyens de savoir ne lui manquaient pas, que le cardinal Prisco était désigné pour ce siège par le Souverain Pontife, il s'est empressé de faire signer cette même nomination par ses bureaux. C'est ce qu'on appelle en japonais, *sauver la face*, et faire croire que, prenant les devants sur le Pape, nommant le premier, il exerçait son droit de patronage. Il est bien facile de répondre que les bulles du cardinal Prisco ne feront pas la moindre allusion, ni à la présentation faite par le gouvernement italien, ni aux droits de patronage que celui-ci voudrait, mais en vain, revendiquer."

—Les catholiques de Rome viennent de donner une impulsion nouvelle à l'œuvre de la sanctification du dimanche. Sous la domination pontificale, le dimanche était naturellement observé avec beaucoup d'exactitude, mais l'occupation piémontaise avait eu à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, les plus fâcheux effets. Depuis longtemps déjà les catholiques, clergé en tête, ont essayé de réagir contre cette œuvre de déchristianisation et ont obtenu des succès très marqués. Comme cette compagne a aussi son côté humanitaire et social, il y a jusqu'à des journaux libéraux qui appuient les efforts des catholiques.

—L'archiconfrérie du Saint-Esprit a dû célébrer le 25 mars à Rome, le septième centenaire de sa fondation. Cette confrérie date de 1198 et a eu pour fondateur un français du nom de Guy de Montpellier; elle a compté parmi ses membres des papes et des souverains.

---

FRANCE.—Nous avons à noter en France en ce qui concerne les élections prochaines dans leur rapport avec la question religieuse, une série de déclarations importantes. D'abord, par ordre de date, le discours de M. Paul Deschanel, au banquet du *comité républicain national du commerce et de l'industrie*, discours important surtout par ce qu'il ne disait pas, car l'orateur avait,